

Comité d'évaluation du plan France Relance

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Évaluer les effets des mesures de la rénovation des bâtiments publics

Enjeux et thématiques

Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape **de sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.**

DATE CLÉ :

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées : **Mercredi 16 mars à 14 h (Heure de Paris)**

I. Contexte

La loi de finances pour 2021 a confié à un Comité d'évaluation la mission de préparer et conduire l'évaluation du plan France Relance à compter du 1^{er} avril 2021. Il prend la suite du comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, avec une composition adaptée pour refléter les dimensions sociales et écologiques du plan de relance. Présidé par Benoît Cœuré¹, il inclut des représentants des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des associations des régions, des départements et des maires de France, des organisations représentatives patronales et syndicales, de la Cour des comptes et des administrations (Direction générale du Trésor, Dares, CGDD), ainsi que trois personnalités qualifiées, MM. Philippe Bouyoux, Yannick L'Horty et Benoît Leguet. Le secrétariat du comité est assuré par France Stratégie et par l'Inspection générale des finances. Le souhait d'une évaluation indépendante et rapide distingue France Relance des précédents plans d'investissement français, et la France de ses partenaires européens.

Dans sa lettre de mission adressée à Benoit Coeuré en avril 2021, le Premier ministre demande au comité de concentrer ses travaux d'évaluation sur dix à quinze mesures du plan de relance, et indique que cette liste pourrait inclure les mesures suivantes : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, l'activité partielle de longue durée, le renforcement du dispositif FNE-formation et la prime à l'embauche des jeunes.

Des premiers travaux d'évaluation ont été réalisés en vue de la remise du premier rapport publié le 26 octobre 2021. Ce premier [rapport](#) a contribué à l'appréciation du plan de relance dans son ensemble (niveau macro) ainsi qu'à première évaluation *in itinere*, nécessairement partielle et provisoire, de cinq dispositifs : MaPrimeRénov', Rénovation énergétique des bâtiments publics, Soutien aux investissements industriels, Industries du futur et le plan 1 jeune 1 solution.

L'évaluation est particulièrement complexe, compte-tenu (1) de l'ampleur du plan de relance, et du grand nombre de mesures de nature très différente, mais dont certaines interagissent, (2) et de la nécessité de faire la part de l'impact d'autres politiques publiques comme les mesures de soutien d'urgence face à la pandémie de Covid-19 et le plan France 2030 annoncé le 12 octobre, (3) enfin, un délai est nécessaire pour apprécier l'impact des mesures, particulièrement celles donnant lieu à des investissements ou à des travaux.

Dans ce contexte, France Stratégie lance un appel à projet sur les effets macroéconomiques du plan de relance, et plusieurs appels à projet sectoriels sur les effets de mesures spécifiques. Cet appel à projet concerne l'évaluation des mesures de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

II. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du dispositif de la rénovation énergétique des bâtiments publics ainsi que ses objectifs conduit à distinguer deux grands axes d'évaluation :

- Quelle est l'efficacité énergétique du dispositif de la rénovation des bâtiments publics ?
- La mesure de l'effet d'aubaine du dispositif.

¹ Jusqu'à janvier 2022, avant sa nomination à l'Autorité de la Concurrence.

1) Efficacité énergétique réelle

Un premier enjeu sera de pouvoir comparer les performances énergétiques du bâti avant et après la réalisation du projet. Il n'est a priori pas possible de le faire, car on ne dispose pas de la consommation observée avant rénovation. Mais le modèle développé par le bureau d'études Énergies Demain et mis à jour par le CGDD pourrait par exemple être mobilisé pour une simulation². Il permet de comparer la trajectoire de consommation d'énergie à la suite de la réalisation des travaux de rénovation avec une trajectoire contrefactuelle réalisée en fonction de l'état initial du parc.

À titre indicatif, plusieurs questions méritent d'être abordées, en distinguant les bâtiments de l'Etat, selon le ministère, et les bâtiments des collectivités locales.

- Quels sont les gains énergétiques (gains de consommation énergétique) réels réalisés via ce dispositif ? Quelle est la différence de consommation avant et après les travaux de rénovation ?
- Quelles sont les économies de GES réalisées via ce dispositif ? Quels sont les coûts d'abattement ?
- Quels sont les travaux permettant le plus d'économie d'énergie et de CO₂ ?
- Quels sont les montages juridiques les plus efficaces pour atteindre les objectifs de gains énergétiques fixés ? Quels sont les écarts entre les performances attendues et les performances réalisées en fonction du mode de réalisation choisi ?

2) Estimation des effets d'aubaine du dispositif : quels auraient été le nombre et l'intensité des travaux sans le dispositif ?

La mesure de l'effet d'aubaine implique d'évaluer la capacité de l'aide à déclencher, provoquer davantage de travaux et/ou des travaux plus ambitieux. Il ne s'agit donc pas de mesurer ici les effets sur la consommation, mais sur la nature des travaux (nombre, montant, type d'investissement)

Une enquête auprès d'un échantillon des services bénéficiaires de l'aide peut être envisagée.

² L'élasticité de cette étude, qui mesure le niveau d'émissions évitées en fonction du coût des travaux, a également été utilisée pour mesurer les gains énergétiques attendus de cette mesure dans le cadre de l'évaluation CO₂ du plan de relance.

III. Données recensées

A titre indicatif, les données suivantes pourraient être mobilisées :

- Données actualisées sur les projets des bâtiments publics de l'Etat (coûts d'investissement, gains énergétiques et économies de GES estimés, respect normes environnementales, ...).
- Données individuelles de consommation des établissements identifiés ayant réalisés les travaux de rénovation.
- Données des projets sélectionnés et engagés des collectivités locales (fin du 1^e trimestre 2021).
- Données de consommation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire (OPERAT, janvier 2023).

IV. Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche

Le présent appel à projets de recherche vise à susciter et à financer des travaux empiriques qui évaluent les effets du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics du plan de relance ».

1) La méthodologie et les bases de données

Les projets de recherche proposés devront décrire précisément les méthodes d'évaluation envisagées.

Une attention particulière sera accordée à la qualité méthodologique des projets.

Par ailleurs, le choix des bases de données devra être défini et justifié avec précision. France Stratégie facilitera l'accès aux bases de données, mais l'accès à certaines bases suppose une demande auprès du comité du secret statistique. Les conditions et modalités d'accès aux bases de données choisies seront explicitées dans le projet et le temps nécessaire pour préparer le dossier et obtenir l'accord du comité du secret doit être pris en compte par les équipes répondantes.

L'équipe de recherche devra prévoir l'organisation de séminaires avec des chercheurs, des responsables d'administrations et d'entreprises autour des résultats, intermédiaires et finaux, des travaux de recherche.

2) Les équipes de recherche

France Stratégie sera particulièrement attentive à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis.

3) Déroulement du projet

Le rapport final devra être remis au plus tard en juin 2023.

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal et à prévoir la présentation à France Stratégie de résultats intermédiaires à partir de premières analyses dans un délai de 3 mois après la notification. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

Un rapport intermédiaire devra être remis au commanditaire avant le 30 août 2022.

Le projet sélectionné bénéficiera d'un financement d'au maximum 100 000 euros.